

# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2009

**Présents** : M. le Maire, M. JC. CROZE, Mme E. SIMON, Mme F. FRIBOURG, M. S. TRONCY, M. L. SALVETTI, M. H. MARCILLY, M. J. MANNIEZ, M. JM. FLAN, M. E. CHARBONNEL, Mme C. ANASTASI CLERC, M. E. BAYET, Mme F. DUNOYER, Mme A. GOUTTE, Mme C. PAULIN.

**Absents excusés** : M. David ROULAND a donné pouvoir à M. Jean Claude CROZE, M. Jean Pierre ROSIQUE a donné pouvoir à Mme Florence DUNOYER ; M. Yves MASSARD COMBE

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du Conseil Municipal public à 18 h 30. Il nomme 2 secrétaires de séances : M. Jean Michel FLAN et Mme Florence DUNOYER et demande aux Conseillers Municipaux leur accord pour rajouter 3 point à l'ordre du jour :

- subventions pour l'école de Brison St Innocent (le projet de chorale et le séjour de ski)
- le projet de l'ancienne école : il s'agit pour le Conseil Municipal de se prononcer sur l'autorisation de vente ou pas donnée à M. le Maire le foncier correspondant au projet existant.
- le dossier Base de Loisirs et ses éléments judiciaires : une information sera faite en fin de Conseil ainsi qu'une demande de fixation d'une redevance d'occupation domaniale pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 30 septembre 2009.

Accord du Conseil Municipal pour rajouter ces 3 points à l'ordre du jour.

## 1. **Droit de Prémption.**

M. Hervé MARCILLY, Conseiller Municipal délégué à l'urbanisme, présente au Conseil Municipal les 2 déclarations d'intention d'aliéner étudiées par la commission d'urbanisme le 19 mai dernier. Celle-ci propose de ne pas préempter sur les 2 dossiers suivants :

- Parcelles D 3196, 3198, 3200, 550 et 551 pour une surface totale de 1689 m<sup>2</sup> en zone UA (bâti sur terrain propre)
- Parcelle D 727 en zone UD pour une surface de 909 m<sup>2</sup> dans le cadre d'un droit d'usage et d'habitation : usufruit pour une période de 10 ans.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal pour ne pas préempter sur ces 2 dossiers.

## 2. **Subvention FDEC 2010 auprès du Conseil Général de Savoie**

M. Stéphane TRONCY, Adjoint aux Travaux, présente le dossier au Conseil Municipal. Il s'agit de demande de subvention à déposer avant le 31 mai auprès du Conseil Général. La commission travaux s'est réunie et propose de déposer 3 dossiers en plus de la 2<sup>ème</sup> partie de subvention à percevoir en 2010 pour l'aménagement du 1<sup>er</sup> étage de la salle polyvalente.

- voirie diverses réfection d'enrobées pour 12 000 € (chemin du Lavoir et chemin des Charvonnals)
  - Travaux d'eau pluviale sur voirie communale (chemin de Pompierre) pour 280 000 €
  - Aménagement du carrefour chemin de la Renarde RD 48 en agglomération : pour 170 000 €.
- M. Jean Claude CROZE précise que le dossier eau pluviale et aménagement du carrefour de la renarde ont été rajoutés dans le cadre de l'organisation prévisionnelle des travaux afin de ne pas « rater » une année en demandant trop tard une subvention.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal pour déposer ces 3 nouveaux dossiers en demande de subvention au titre du FDEC du Conseil Général de la Savoie pour 2010.

## 3. **Convention association « La Traverse »**

M. Jean Claude CROZE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, présente le dossier aux Conseillers Municipaux en précisant que l'association La Traverse a été rencontrée il y a 15 jours en présence du gérant des pédalos Le projet a été transmis par mail afin que chacun puisse apporter ses remarques. Compte tenu de celles-ci et du retour de l'association concernée il est proposé de voter pour le texte dans sa 1<sup>ère</sup> version. M. Emmanuel BAYET en fait lecture aux Conseillers Municipaux.

Mme Françoise FRIBOURG précise qu'il ne faudrait pas que les véhicules stationnent sur l'espace avec les remorques. M. Emmanuel BAYET précise que certains membres de l'association ont un véhicule unique avec leur matériel à l'intérieur. Par ailleurs il précise que l'activité voile est

complémentaire avec l'activité baignade, en général la première n'a pas lieu en même temps que la seconde.

M. Stéphane TRONCY précise que les travaux pour créer l'aire de stationnement des remorques seront réalisés par le personnel communal semaine 26 (dernière semaine de juin).

M. Laurent SALVETTI demande pourquoi il est précisé que le nombre est limité à 15.

M. Emmanuel BAYET explique que l'association jusqu'à maintenant comptait 15 membres.

Par ailleurs M. Jean-Claude CROZE précise que c'est aussi le moyen de se prémunir d'un trop grand nombre d'utilisateurs. M. Laurent SALVETTI demande la durée de la convention. M. Jean Claude CROZE indique que celle-ci est faite pour la saison et le point sera fait ensuite d'ici mars 2010. M. Emmanuel BAYET demande si une clé du portail pourrait être donnée à l'association...

M. Jean Claude CROZE dit que c'est au Conseil de le décider.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal pour la convention, la remise d'une clé au Président de l'Association et la désignation d'un élu référent : M. Emmanuel BAYET.

#### **4. Parking Base de Loisirs**

M. Jean Claude CROZE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente au Conseil Municipal le dossier. Il rappelle que la commune souhaite améliorer ses recettes de fonctionnement. Il s'agit de proposer une extension de l'ouverture du parking de la base de loisirs dès le mois de mai jusqu'à fin août. Pour cette année mai étant quasi terminé la décision porterait sur une ouverture du parking payant dès ce week end et ce jusqu'à fin juin en cas de beau temps de façon à optimiser la période touristique et les rentrées financières correspondantes pour la commune. Pour cela, il convient :

1/ d'étendre la période de gestion en régie du parking dès le 30 mai et ce jusqu'au 21 juin inclus.

2/ de créer les postes nécessaires à la gestion de ce parking. En l'occurrence 3 postes sont nécessaires un pour les 3 prochains week end, 1 poste pour les 4 prochains week end et un poste pour 1 week end de juin.

M. Julien MANNIEZ demande si comme en été les jeunes seraient indemnisés en cas de mauvais temps. M. Jean Claude CROZE précise que la commune garantit un salaire équivalent à la moitié du temps maximum travaillé.

M. le Maire précise que pour ce week end comme les cartes d'abonnements réservées aux Saintinois n'ont pas encore été imprimées, les Saintinois bénéficieront de la gratuité.

M. Julien MANNIEZ demande si le tarif sera le même. Réponse positive. Mme Christiane ANASTASI CLERC demande si la durée sera prolongée en septembre. Pour l'instant non et

M. le Maire précise qu'en revanche l'horaire de fermeture est prolongé jusqu'à 18 h.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal pour la création des postes correspondants à l'ouverture dès le 30 mai du parking de la base de loisirs les week end.

#### **5. Subventions école**

Mme Françoise FRIBOURG présente le dossier. Il s'agit de sommes qui ont été budgétisées en mars dernier mais pour en assurer le versement il convient d'acter en prenant une délibération précisant le montant de chaque subvention. Il s'agit du projet chorale qui regroupe 2 classes, pour 200 €. C'est un projet cantonal pour lequel la commune est engagée. Un spectacle aura lieu le 23 juin prochain. Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal. Il convient de se prononcer de même pour la subvention des classes de ski pour 2 fois 400 €. En effet 2 classes sont parties au ski au lieu de la natation. Mme Evelyne SIMON demande si la natation n'est pas incontournable. Mme Françoise FRIBOURG précise que les enfants ayant atteint un bon niveau de natation il n'y avait plus d'obligation à pratiquer la piscine. Mme Florence DUNOYER demande ce à quoi sert la subvention chorale. Mme Françoise FRIBOURG répond qu'il s'agit notamment de déplacement à Malraux. M. Erik CHARBONNEL demande si ces sommes étaient bien prévues au budget. Mme Françoise FRIBOURG précise que oui, il s'agit juste d'une précision par voie de délibération afin de pouvoir effectuer ce versement. Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal pour procéder au versement de ces subventions à l'école.

#### **6. Dossier ancienne école**

M. le Maire présente le dossier au Conseil Municipal en expliquant que le permis de construire est en mairie prêt à la signature, une décision est à prendre quant à savoir si la vente à Palmyr

Immobilier est un souhait du Conseil Municipal ou pas, compte tenu du projet existant. Si oui, le permis peut être signé. Si non le permis sera tacite. M. le Maire donne la parole à M. Jean Claude CROZE qui précise qu'il convient de rappeler le fait que le permis est là, il n'appartient pas au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer ou pas le permis de construire. Il y a d'abord un vœu à émettre pour préciser la volonté de la commune concernant ce permis de construire et le projet existant. Dans un 2<sup>ème</sup> temps il convient que le Conseil Municipal se prononce par délibération sur la vente ou non vente à Palmyr immobilier. M. Stéphane TRONCY demande si des contacts ont été pris avec la société en question. M. le Maire précise qu'un rendez vous a déjà eu lieu en mars dernier et qu'un prochain rendez vous aura lieu début juin. M. Jean Claude CROZE précise qu'il convient de se cantonner à la partie publique du projet. M. le Maire explique qu'il a eu une demande d'une personne privée qui serait intéressée pour racheter le bâtiment en y installant un commerce. Il faudra se prononcer sur cette question et déterminer un éventuel prix de vente. M. Emmanuel BAYET demande quelles seraient les indemnités éventuelles à verser. M. Jean Claude CROZE précise que le souci dans le dossier c'est qu'il y a eu une délibération sur le choix du promoteur... et qu'il n'y avait pas d'autorisation donnée au Maire de signer la vente au promoteur... M. Jean Claude CROZE propose dans un premier temps d'exprimer un vœu pour se positionner sur le permis. Puis dans un 2<sup>ème</sup> temps de se prononcer par délibération pour autoriser ou non de vendre l'ancienne école. Mme Françoise FRIBOURG précise que quand il y a eu sélection des projets c'était sur la base d'un cahier des charges. M. Hervé MARCILLY indique que l'on ne sait pas ce qu'il en sera de la part du promoteur si on refuse le projet aujourd'hui. M. Jean Claude CROZE précise qu'on ne sait pas quelles seront les suites données à ce dossier de la part de la société Palmyr Immobilier.

M. le Maire demande qui est : Contre la signature : 11 voix ; Pour signer : 4 ; Abstentions : 2

Accord à la majorité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Vente de l'école conformément au projet tel qu'il est à ce jour et conformément au cahier des charges établi en 2006 : Contre : 11 voix ; Abstentions : 3 ; Pour : 3

Accord à la majorité des membres présents et représentés du Conseil Municipal pour ne pas procéder à la vente dans les conditions actuelles.

M. le Maire précise qu'il va rencontrer prochainement M. Serge PALMYR conforté par la présente délibération.

## **7. Base de loisirs**

M. le Maire fait état du résultat du référé suspension de la décision du Conseil Municipal du 27 mars 2009 de mettre fin à la convention d'affermage, référé réalisé contre la commune par le gérant. La demande du gérant a été refusée par le juge administratif. La commune a du présenter un référé expulsion pour aller jusqu'au bout de sa délibération et pouvoir reprendre la gestion en régie du service public. La demande de la commune a été rejetée. Le CAP se trouve donc dans une situation d'occupant sans titre du domaine public.

M. Jean Claude CROZE rappelle la procédure en cours. Le Conseil Municipal a délibéré le 27 mars dernier décidant de mettre fin à la convention car le gérant ne répondait pas à ses obligations. Un référé a été fait par le gérant pour suspendre cette décision. Ce référé a été rejeté en précisant que l'urgence de la commune a été retenue comme plus importante que celle du gérant. La commune a pris un huissier pour que le gérant quitte les lieux, il a refusé de le faire, d'où la décision de la commune de faire un référé expulsion. Ce référé a été rejeté précisant simplement que l'urgence de la commune n'était pas démontrée car le tribunal de commerce a autorisé le gérant à poursuivre son activité jusqu'au 7 septembre avant de se prononcer sur les suites de la procédure de redressement judiciaire dont il fait l'objet. M. Laurent SALVETTI précise qu'à ce jour la convention étant dénoncée on ne peut plus lui demander un loyer à ce titre. Il est proposé de fixer le montant de l'indemnité d'occupation mensuelle à 4222 € à compter du mois d'avril jusqu'au mois de septembre inclus.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

M. Jean Claude CROZE donne une information sur la tenue de la CLET : on aura à se prononcer sur le transfert du centre nautique d'Aix les Bains à la CALB. Une information sur papier est à la disposition des élus.

M. le Maire lève la séance à 20 h 00.